



Commission des Forêts d'Afrique Centrale

*Une dimension régionale pour la conservation
et la gestion durable des écosystèmes forestiers*

**CONGRES MONDIAL DE LA NATURE DE L'UNION
INTERNATIONALE DE LA CONSERVATION DE LA NATURE**

SESSION DES LEADERS DU BASSIN DU CONGO

2 septembre 2016

**ALLOCUTION DE CIRCONSTANCE DU MINISTRE DE L'EAU, DE
L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET
DE L'URBANISME DU BURUNDI - PRESIDENT EN EXERCICE DE LA
COMIFAC**

**Présentée par M. Martin TADOUM, Secrétaire Exécutif Adjoint de la
COMIFAC**

Monsieur le Directeur des Forêts de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN)

Monsieur le Directeur du Capital Naturel de la Commission Européenne, Représentant le Facilitateur du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC)

Mesdames et Messieurs les Représentants des pays membres de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC)

Mesdames et Messieurs les représentants des partenaires au développement

Distingués Invités

Mesdames et Messieurs

Son Excellence Emmanuel NIYONKURU, Ministre de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme de la République du Burundi et Président en exercice de la COMIFAC aurait bien voulu personnellement présider cette réunion, mais pour des conflits d'agenda au niveau national, il n'a pas pu effectuer le déplacement de Hawaii.

C'est donc en son nom et en ma qualité de Secrétaire Exécutif Adjoint de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) que je prends la parole, en cette circonstance solennelle de l'ouverture de cette session sur le bassin du Congo organisée conjointement par la Commission des Forêts d'Afrique Centrale et l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN).

Permettez-moi d'abord d'exprimer la gratitude de la COMIFAC à l'UICN pour nous avoir invités à participer à cet important Congrès et surtout pour les appuis multiformes apportés pour faciliter notre participation au Congrès en général et pour l'organisation de la présente session en particulier.

Je voudrais également remercier tous les autres partenaires en l'occurrence l'Union Européenne, le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM)/Banque Mondiale à travers le Projet Régional REDD+, l'Agence Française de Développement (AFD), La Banque Africaine de Développement à travers le Programme PACEBCo, etc. pour leur soutien financier à la participation de la COMIFAC à ce Congrès.

Je tiens enfin à remercier les autorités et le peuple de Hawaii pour l'accueil chaleureux qui a été réservé à la délégation de la COMIFAC depuis son arrivée à Honolulu.

Distingués Invités

Votre présence massive à cette session nous honore et je voudrais souhaiter à chacun et chacune de vous ici présents, une chaleureuse bienvenue.

Au regard du thème central du Congrès Mondial de la Nature qui porte sur « la planète à la croisée des chemins », il nous a semblé nécessaire de saisir cette opportunité pour présenter les efforts en matière de conservation de la biodiversité et de la gestion durable des forêts en Afrique Centrale et surtout de présenter les défis auxquels notre sous-région fait actuellement face et pour lesquels nous devons individuellement et collectivement y apporter des solutions.

Il s'agit donc à travers cette session de partager avec vous partenaires de la conservation, les avancées et défis de la conservation des ressources naturelles en Afrique Centrale ; ceci dans l'optique de mobiliser les partenaires nouveaux pour la conservation dans le bassin du Congo.

Distingués Invités

Comme nous le savons, le massif forestier du bassin du Congo est unanimement reconnu comme le deuxième plus grand bloc tropical de forêts humides au monde après celui de l'Amazonie. De par leurs superficies estimées à 200 millions d'ha et leur richesse en diversité biologique, les forêts du bassin du Congo jouent un rôle primordial au triple plan économique, socio-culturel et environnemental. La contribution de ces forêts tant à l'économie des pays, à l'amélioration des moyens d'existence des populations locales que dans la régulation du système climatique continental et mondial n'est plus à démontrer.

C'est compte tenu de l'importance de ces forêts et dans le souci d'une gestion concertée de ses ressources que les Chefs d'Etat d'Afrique Centrale ont créé la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC), instance sous régionale spécialisée chargée d'accompagner les pays d'Afrique Centrale dans leurs efforts de gestion durable de ce patrimoine naturel.

En 2005, la COMIFAC s'est dotée d'un Plan de convergence, cadre de planification stratégique des interventions dans la sous-région pour l'atteinte des objectifs de conservation et de gestion durable des écosystèmes forestiers en Afrique Centrale. Dans le cadre de la mise en œuvre de ce Plan de convergence, plusieurs avancées ont été enregistrées dans plusieurs domaines. Je peux citer entre autres :

- La création de plus de 4,5 millions d'hectares de nouvelles aires protégées nationales et de complexes transfrontaliers de gestion des aires protégées réparties entre plusieurs pays. On estime aujourd'hui à plus de cinquante (50) millions d'ha, les superficies de Aires Protégées en Afrique Centrale, ce qui représente 9,5% de la superficie totale de la sous-région affectée à la conservation in situ de la biodiversité ;
- La mise sous aménagement des forêts de production avec environ 30 millions d'ha de concessions forestières dotées de plans d'aménagement, soit 22% environ des forêts de production du Bassin du Congo et plus de 6,3 millions d'hectares de forêts qui sont certifiés ;
- L'engagement dans le processus de gouvernance forestière avec entre autres l'adhésion de nombreux pays dans les Accords de Partenariat Volontaire avec l'Union Européenne ;
- L'adoption et l'internalisation au niveau national de plusieurs conventions internationales et instruments sous régionaux normatifs d'orientation pour la conservation de la biodiversité et la gestion durable des forêts ;
- Le renforcement des capacités des acteurs sous-régionaux sur les différents enjeux et les outils adaptés de conservation.

Distingués Invités,

Bien que la mise en œuvre de ces politiques de gestion durable ait énormément contribué à la préservation des forêts d'Afrique Centrale, de nombreux défis pour nos pays existent à court, moyen et long terme. En effet, les écosystèmes forestiers de la sous- région font l'objet de pressions et menaces de plus en plus fortes et ces menaces devront s'accroître si des mesures et actions fortes ne sont pas entreprises pour faire face et éradiquer ces problèmes. C'est le cas par exemple de la recrudescence observée ces dernières années du commerce de l'ivoire et de la viande de brousse dans la sous-région, ce qui concourt inexorablement à l'appauvrissement de vastes zones forestières et à l'extinction de nombreuses espèces, en particulier les moyens et grands mammifères (le «syndrome de la forêt vide»). Les estimations du flux de la viande brousse en Afrique indiquent que jusqu'à 4,5 millions de tonnes de viande de brousse sont extraites chaque année (rapports 2012, TRAFFIC) dans les forêts d'Afrique centrale avec une valeur estimée à 205 millions dollar par an.

C'est donc compte tenu des défis nouveaux dans le secteur forêts et environnement, que le Plan de convergence sous-régional a été révisé en 2014 par la COMIFAC. Ce plan de convergence qui couvre la période 2015-2025 traite des priorités régionales telles que la lutte contre le braconnage, le commerce illégal d'espèces sauvages, la réduction de la déforestation et la lutte contre la désertification, la REDD+ et le changement climatique, le

développement durable grâce à l'exploitation rationnelle des ressources naturelles et la gestion participative impliquant les communautés locales afin de lutter contre la pauvreté.

La mise en œuvre de ce Plan de convergence révisé nécessite un soutien accru de la communauté internationale pour appuyer les efforts des pays membres de la COMIFAC.

Par ailleurs pour faire face aux nombreux défis actuels et futurs de conservation, les pays d'Afrique Centrale sont parties prenantes aux Conventions internationales sur l'environnement parmi lesquels la Convention sur la diversité biologique et la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, etc.

Le cas le plus récent a été la mobilisation de tous les pays de la sous-région pour l'adoption de l'Accord universel sur le Climat en décembre dernier à Paris et pour lequel le rôle des forêts tropicales dans la lutte contre les changements climatiques a été bien pris en compte.

Je voudrais saisir cette occasion qui m'est offerte pour saluer les différentes initiatives et programmes de conservation développées en Afrique Centrale avec l'appui multiforme de plusieurs partenaires au développement. Tout en renouvelant les remerciements de la COMIFAC à ces partenaires au développement pour leurs appuis financiers dédiés à la conservation biodiversité et la gestion durable des forêts, je voudrais relever ici que des préoccupations majeures de nos pays demeurent, parmi lesquelles figurent en bonne place les besoins de financements nouveaux pour renforcer leurs efforts de conservation et de gestion durable des ressources naturelles.

La présente session à laquelle prennent part les organismes bilatéraux et multilatéraux et d'autres acteurs de conservation devrait permettre, comme mentionné au début de mon propos, d'échanger sur les leçons apprises et les défis liées à la gestion durable des forêts et la conservation de la diversité biologique dans le bassin du Congo. Je suis persuadé que nos débats devraient contribuer à alimenter les recommandations générales du Congrès.

Sur ce, je souhaite pleins succès à nos discussions et je vous remercie pour votre aimable attention.